

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 42/2022 du 27 octobre 2022

OBJET : DELIVRANCE DE CONCESSIONS TEMPORAIRES AU CIMETIERE COMMUNAL

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du 13 juillet 2020 portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de prononcer la délivrance des concessions dans le cimetière,

Considérant les demandes formulées pour obtenir des concessions temporaires dans le cimetière communal,

Vu la délibération N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune (www.mohon.fr) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1^{er} juillet 2022,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est concédé à titre temporaire les concessions funéraires suivantes au cimetière communal :

Concession N° 10006	28 avril 2022
Concession N° 650 (Renouvellement de la concession N° 568)	28 juin 2022
Concession N° 652	26 juillet 2022

Article 2 : la présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet www.mohon.fr Date de mise en ligne : 28 octobre 2022.

Fait à Mohon le 27 octobre 2022
Le Maire,

Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance

